

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

CONDAMNER LA DÉRIVE ILLIBÉRALE ET AUTORITAIRE DU GOUVERNEMENT
GÉORGIEN ET RÉAFFIRMER NOTRE SOUTIEN AU DESTIN EUROPÉEN DE LA GÉORGIE
- (N° 2251)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 22

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Grip, rapporteure au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« 9. *bis* Invite le Gouvernement de la République française à continuer de soutenir fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement invite la France à poursuivre son engagement en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

La Russie est intervenue militairement en 2008 en appui aux mouvements séparatistes des provinces géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Depuis cette date, les troupes russes occupent toujours 20 % du territoire de la Géorgie, en violation de l'accord de cessez-le-feu et du droit international.

La France s'est opposée avec constance à cette occupation et cette annexion de fait. A l'heure où la Russie adopte une politique de plus en plus expansionniste, le soutien de la France à l'intégrité territoriale de la Géorgie doit se poursuivre.